Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20261113-DCM_2026_122-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2026

CONVOCATION : 6 novembre 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Sylvie FASQUEL, Laurent BAUDE, Isabelle LIMOUX, Jean-François LE BOUGUENNEC, Sylvie RITZENTHALER, Alain DECIMA, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Thierry GUERRIAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Véronique FRUGNAC, Yves-Marie LALLICAN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Sylvie DUHAMEL, Erwan MOREAU, Edwige SALLÉ, Insaf GUETAT ANTOINE, Roselyne NOBILET.
Absents : Sabiha UGUEN, Etienne JEGOU, Audrey BOURDIN.
Procurations : Jérôme CUSSONNEAU, Sylvie DUHAMEL, Yannick COCHAUD.

122. URBANISME - Convention de servitude de réseau aérien au lieu-dit « Fort Joual » / « la haute-Violais » (Acte 3.5)

M. BAUDE, adjoint à l'Urbanisme présente l'exposé suivant :

La commune a été sollicitée par Bouygues Energies Services missionné par le SDE 35 pour réaliser des travaux de renforcement électrique au lieu-dit « Fort Joual » / « la haute-Violais ».

Les travaux consistent à reconstruire le réseau électrique en câble torsadé et déposer le réseau vétuste électrique aérien.

Un poteau est à poser en domaine privé communal sur la parcelle ZS 97 située au lieu-dit « Fort-Joual ».

Pour ce faire, une convention de servitude de réseau aérien doit être signée entre le SDE 35 et la commune (ANNEXE 5).

Ceci exposé,

La commission Urbanisme et Bâtiments en date du 14 octobre 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la présente convention de servitude de réseau aérien entre la commune et le SDE 35,
- **AUTORISE** M le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document s'y rapportant ;

Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE D'ORGÈRES ★ ILLE-et-VILAINE ★